

Porsche Carrera Cup France 2025

Règlementation Sportive – Additif #1

COMPRESSEUR HAUTE PRESSION

Le paragraphe ci-dessous de l'article 18.3 du règlement sportif de la Porsche Carrera Cup France 2025, est **supprimé** avec effet immédiat :

« Pour tous les compresseurs à haute pression utilisés pour remplir les bouteilles d'air, le concurrent doit être en mesure de prouver qu'un entretien a été effectué par une société spécialisée dans ce domaine au cours des 24 derniers mois. Toutes les bouteilles d'air comprimé et tous les tuyaux ne doivent pas avoir plus de 10 ans au moment de leur utilisation et ne doivent présenter aucun signe de dommage visible. Toutes les bouteilles d'air comprimé doivent être protégées contre les chutes à tout moment. Les réducteurs de pression, les manomètres et les soupapes qui y sont fixés doivent être protégés contre les fuites de gaz et les ruptures en cas de chute ou de choc. »

Sporting Regulations – Addendum #1

HIGH-PRESSURE COMPRESSOR

The following paragraph of article 18.3 of the Porsche Carrera Cup France 2025 sporting regulations is **deleted** with immediate effect:

« For all high-pressure compressors used to fill air bottles, the competitor must be able to show proof that maintenance by a relevant specialist company has been undertaken within the previous 24 months. All compressed air bottles and hoses must not be more than 10 years old at the time of use and they must show no signs of visible damage. All compressed air bottles must be protected from falling over at any time. Any attached pressure reducers, gauges or valves must be protected from releasing gas or breaking off should they fall over or be knocked or hit in any way. »